

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00537
Numéro SIREN : 891 688 269
Nom ou dénomination : A&L PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003559

A&L PLOMBERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**Siège social : 23 impasse du Cloutier
ST FERREOL D'AUROURE (Haute Loire)
891 688 269 RCS LE PUY EN VELAY**

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU

13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
et le treize décembre,

Monsieur Loïc AUBERT, associé unique et président de la société A&L PLOMBERIE, a
établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

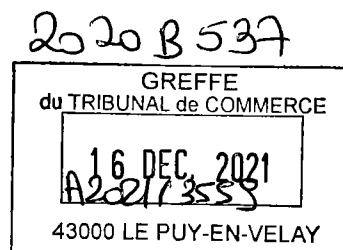
L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Agrément d'un nouvel actionnaire et autorisation d'une cession d'actions,
- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :



PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer en qualité de nouvel associé :

- **Monsieur Joris RIBEYRON**, demeurant à ST JUST MALMONT (43240), 13 route du Fau, né le 16 avril 1995 à ST ETIENNE (Loire), célibataire n'ayant pas conclu de pacte de solidarité, de nationalité française, résident français au sens de la législation fiscale française.

L'associé unique, en conséquence de cet agrément, autorise la cession de **MILLE (1 000) actions** appartenant à **Monsieur Loïc AUBERT** au profit de **Monsieur Joris RIBEYRON**, nouvel associé, seul acquéreur des **MILLE (1 000) actions**.

DEUXIEME DECISION

Sur la proposition du président, l'associé unique décide de nommer en qualité de directeur général, à compter de ce jour :

- **Monsieur Joris RIBEYRON**, demeurant à ST JUST MALMONT (43240), 13 route du Fau, né le 16 avril 1995 à ST ETIENNE (Loire), célibataire n'ayant pas conclu de pacte de solidarité, de nationalité française, résident français au sens de la législation fiscale française.

afin d'assister le président, sans limitation de durée.

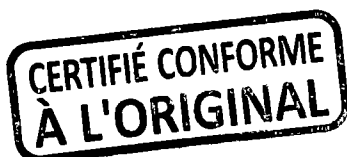
Dans le cas où Monsieur Loïc AUBERT viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Joris RIBEYRON conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Joris RIBEYRON, est investi des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique

Bon pour asseption pour des fonction de directeur général.